



**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, QUE :

Les membres du conseil ont adopté, lors de la séance régulière du 3 avril 2018 le règlement # 2018-004 prévoyant une publication des avis publics sur internet.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 5^e jour d'avril deux mille dix-huit.

Richard Pelletier,
Directeur général